



Mémemorandum

Pour: Institut canadien des économistes en construction

De: Impact Affaires Publique

Sujet: Budget fédéral 2023 : Un plan canadien

Date: 29 mars 2023

Hier, la vice-première ministre et ministre des Finances Chrystia Freeland a présenté le budget fédéral 2023, intitulé « Un plan canadien ». Avec la pandémie dans le rétroviseur et l'incertitude financière à l'horizon, le budget jette un regard ciblé sur les dépenses durables tout en continuant à suivre les programmes et à réduire le déficit.

Le budget comprend trois thèmes principaux : les investissements dans les technologies vertes, les dépenses de santé et le soutien à l'augmentation du coût de la vie. Pour attirer les investissements dans de nouvelles machineries et de nouveaux équipements, le budget propose un crédit d'impôt de 15 à 30 % pour les investissements éligibles dans les technologies vertes. En ce qui concerne les soins de santé, le budget prévoit un régime canadien de soins dentaires, ainsi que des précisions sur les transferts récemment annoncés en matière de soins de santé. Pour aider les Canadiens à faire face à l'augmentation du coût de la vie, le budget propose d'instaurer un remboursement pour les frais d'épicerie et de s'attaquer aux « faux frais » facturés par certaines entreprises.

Le gouvernement fédéral prévoit un déficit de 40,1 milliards de dollars dans le budget 2023-2024, soit une légère réduction par rapport au budget 2022 de 43 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral prévoit une réduction des déficits au cours des années suivantes.

Voici les points saillants :

- Afin d'accélérer la construction d'infrastructures, le budget 2022 a indiqué l'intention du gouvernement d'avancer au 31 mars 2023 la date limite à laquelle les provinces doivent engager les fonds restants, les fonds non engagés après cette date devant être réaffectés à d'autres priorités. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les provinces pour les aider à allouer les fonds restants et s'attend à ce que tous les fonds restants soient engagés avant la date limite.
- Le budget 2023 annonce que la Banque canadienne de l'infrastructure investira au moins 10 milliards de dollars dans le cadre de son domaine prioritaire " Énergie propre " et au moins 10 milliards de dollars dans le cadre de son domaine prioritaire " Infrastructure verte ". Cela permettra à la Banque canadienne de l'infrastructure d'investir au moins 20 milliards de dollars

pour soutenir la construction de grands projets d'électricité propre et d'infrastructure de croissance propre. Ces investissements proviendront des ressources existantes.

- Le budget 2023 propose de fournir 3,0 milliards de dollars sur 13 ans, à partir de 2023-24, à Ressources naturelles Canada pour :
 - Recapitaliser le financement du Programme des énergies renouvelables intelligentes et des filières d'électrification afin de soutenir les priorités régionales essentielles et les projets menés par les Autochtones, et ajouter les projets de transport à l'admissibilité du programme ;
 - Renouveler le programme Smart Grid pour continuer à soutenir l'innovation dans le domaine des réseaux électriques,
 - Créer de nouveaux investissements dans des activités scientifiques pour aider à exploiter le potentiel éolien en mer du Canada, en particulier au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Afin de soutenir et d'accélérer les investissements dans l'électricité propre au Canada, le budget 2023 propose d'introduire un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans :
 - Les systèmes de production d'électricité non polluants : éolien, solaire concentré, solaire photovoltaïque, hydroélectrique (y compris à grande échelle), houlomoteur, marémoteur, nucléaire (y compris les réacteurs modulaires à grande échelle et les petits réacteurs modulaires) ;
 - La production d'électricité au gaz naturel faisant l'objet d'une réduction (qui serait soumise à un seuil d'intensité des émissions compatible avec un réseau net zéro d'ici à 2035) ;
 - Les systèmes stationnaires de stockage de l'électricité qui n'utilisent pas de combustibles fossiles en fonctionnement, tels que les batteries, le stockage hydroélectrique par pompage et le stockage d'air comprimé ; et,
 - L'équipement pour la transmission de l'électricité entre les provinces et les territoires.
 - Les nouveaux projets et la rénovation d'installations existantes sont éligibles.
 - Les entités imposables et non imposables, telles que les sociétés d'État et les services publics, les sociétés détenues par les communautés autochtones et les fonds de pension, pourront bénéficier du crédit d'impôt pour l'investissement dans l'électricité propre.
- Le budget 2023 propose un crédit d'impôt remboursable égal à 30 % du coût des investissements dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements utilisés pour fabriquer ou traiter des technologies propres clés, et pour extraire, traiter ou recycler des minéraux critiques clés, y compris :
 - L'extraction, le traitement ou le recyclage de minéraux essentiels pour les chaînes d'approvisionnement en technologies propres, en particulier le lithium, le cobalt, le nickel, le graphite, le cuivre et les éléments des terres rares ;
 - La fabrication d'équipements pour les énergies renouvelables ou nucléaires
 - Traitement ou recyclage des combustibles nucléaires et de l'eau lourde ;
 - La fabrication d'équipements de stockage de l'énergie électrique à l'échelle du réseau ;
 - La fabrication de véhicules à zéro émission ; et,

- La fabrication ou le traitement de certains composants et matériaux en amont pour les activités susmentionnées, tels que les matériaux cathodiques et les batteries utilisés dans les véhicules électriques.
- Pour offrir ces avantages, le budget 2023 annonce que le gouvernement entreprendra un engagement ciblé avec les provinces et les territoires, les parties prenantes de l'industrie, les travailleurs et les syndicats sur des mesures concrètes d'approvisionnement réciproque, afin qu'elles puissent être mises en œuvre à court terme. Les mesures proposées comprendront l'imposition de conditions à la participation des fournisseurs étrangers aux projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral, l'application d'une stricte réciprocité aux marchés publics fédéraux et la création d'un programme de préférence pour les petites entreprises canadiennes.
- Le budget 2023 annonce que la Banque canadienne de l'infrastructure accordera des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations dans des projets d'infrastructure dans lesquels la Banque investit également. Ces prêts proviendront de l'enveloppe de financement existante de la Banque canadienne de l'infrastructure.
- Pour renforcer davantage les systèmes de transport et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement du Canada, le budget 2023 propose de :
 - Fournir 27,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-24, à Transports Canada pour établir un Bureau de la chaîne d'approvisionnement en transport afin de travailler avec l'industrie et d'autres ordres de gouvernement pour répondre aux perturbations et mieux coordonner les mesures visant à accroître la capacité, l'efficacité et la fiabilité de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement en transport du Canada ;
 - Collaborer avec l'industrie, les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour élaborer une feuille de route à long terme pour l'infrastructure de transport du Canada afin de mieux planifier et coordonner les investissements nécessaires pour soutenir la croissance future du commerce ;
 - Fournir 25 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2023-24, à Transports Canada pour travailler avec Statistique Canada à l'élaboration de données sur la chaîne d'approvisionnement des transports qui aideront à réduire la congestion, à rendre nos chaînes d'approvisionnement plus efficaces et à éclairer la planification future de l'infrastructure. Cette mesure sera mise en œuvre en utilisant les ressources existantes de Transports Canada ;
 - Introduire des amendements à la Loi sur les transports au Canada afin de donner au ministre des Transports le pouvoir d'obliger les expéditeurs à partager des données lorsqu'ils ont accès à des services de transport réglementés par le gouvernement fédéral;
 - Introduire des amendements à la Loi sur les transports au Canada pour une extension temporaire, sur une base pilote, de la limite d'interconnexion dans les provinces des Prairies afin de renforcer la concurrence ferroviaire ; et,
 - Lancer un examen de la loi sur l'exemption des conférences maritimes afin d'améliorer la concurrence dans le secteur du transport maritime.